

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 AVRIL 2016 À 18 H 00**

L'an 2016 le cinq avril ,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la Présidence du maire, Marie-Christine BOUSQUET.

Présents :

Marie-Christine BOUSQUET; Pierre LEDUC; Gaëlle LEVEQUE ; Ali BENAMEUR ; Ginette CLAPIER; Valérie OLIVER; Sébastien ROME; Sonia ARRAZAT; Gilles MARRES; Marie-Laure VERDOL; Yanick LEBON; Jean-Marc GONTARD; Sandrine MINERVA ; Gérard LOSSON; Bernadette TRANI; Aline SERRES; Ahmed KASSOUH; Nathalie SYZ; Raoul MILLAN

Pouvoir(s) :

Ludovic CROS à Sandrine MINERVA ; Fadilha BENAMMAR KOLY à Ali BENAMEUR ; David DRUART à Gaëlle LEVEQUE

Absents :

Françoise WALTER MARTIN-DUPONT; Jean-Michel KOSIANSKI; Isabelle MACEDO; Jean-Marc OLLAGNIER PAGES; Pierre DELON; Elisabeth ROUVEIROL CIPRIANI; Karim CHAOUA

Madame le Maire souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

Direction

1 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Pierre LEDUC

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale. Si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Le code général des collectivités territoriales précise en son article L23121-1 que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue du débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A cet effet, une note explicative de synthèse est annexée au présent rapport.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil Municipal est sollicité pour PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2016.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h45.